




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-468**

Séance publique du

12 février 2021

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210212- lmc1184337-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2021
Date de réception : vendredi 19 février 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ENCAGNANE - PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 24 - PROJET DE RENOVATION
URBAINE - CESSION A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES**

Le 12 février 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/02/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Madame Joëlle CANUET, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Joëlle CANUET donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction foncier et gestion du
patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FÉVRIER 2021

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CANUET

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ENCAGNANE - PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 24 - PROJET DE
RENOVATION URBAINE - CESSION A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES- Décision du
Conseil

Mes chers Collègues,

Aix Marseille Provence Métropole a initié une procédure de Rénovation Urbaine sur le Quartier d'Encagnane.

Le Conseil de Métropole, par délibération confiant n° DEVT 009-5203/18/CM, a approuvé la concession d'aménagement confiant à la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRE, la mise en œuvre du Projet de Renouvellement Urbain du Quartier d'Encagnane.

Dans le cadre de ce projet, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé de se porter acquéreur auprès de l'État de la parcelle cadastrée section CL n° 24 d'une superficie de 6 300 m², où sont situés les anciens locaux du Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales.

La délibération correspondante porte le numéro DL.2019-394 en date du 27 septembre 2019, confirmé par délibération n° DL.2020-392 du 16 décembre 2020.

Le prix de cession défini par l'État s'élevait à 1 292 288,00 € HT et intégrait les décotes accordées pour la réalisation d'un programme de 160 logements dont 111 à caractère social locatif.

L'acte de cession a été signé le 03 février 2021.

Il convient d'engager le processus de démolition des bâtiments existants sur la parcelle cadastrée section CL n° 24 pour engager la phase opérationnelle du Projet de Rénovation Urbaine pour la construction de logements sociaux.

A cet effet, je vous propose de céder la parcelle cadastrée section CL n° 24 à la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES en sa qualité de concessionnaire, qui assurera les travaux de démolition et recédera le site à un opérateur social.

Compte tenu du caractère de l'opération globale d'aménagement qui va contribuer, notamment à une modernisation du parc de logements locatifs sociaux, je vous propose la cession à la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES à l'euro symbolique.

Cela permettra de souligner l'implication de la Commune pour la réalisation de logements sociaux, notamment au regard des contraintes de la loi SRU.

La SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES devra, bien entendu, rétrocéder l'emprise constructible pour la réalisation du programme de logements aidés avec les services de l'État, dans les mêmes conditions financières.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** la cession à la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES de la parcelle cadastrée section CL n° 24, d'une superficie de 6 300 m².
- **DIRE** que cette cession se fera à l'euro symbolique.
- **AUTORISER** la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES à solliciter l'ensemble des autorisations réglementaires pour la démolition du site.
- **DIRE** que la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES pourra revendre l'emprise constructible libérée de la parcelle cadastrée section CL n° 24 à un opérateur social, à l'euro symbolique, pour la réalisation du programme immobilier arrêté par la délibération n° DL.2019-394 en date du 27 septembre 2019 et n°DL.2020-392 du 16 décembre 2020.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2021-468 - ENCAGNANE - PARCELLE CADASTREE SECTION CL N° 24 - PROJET DE
RENOVATION URBAINE - CESSION A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 11
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET
Eric CHEVALIER Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
Francis TAULAN Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00